

**Délibération n°2026-005****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 02 mars 2026

Le 02 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 23 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

**Présents :** F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT (Adjoint), F. MATHE (Adjointe), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER.

**Absents excusés :** A. CAVARD, M-H. DUPUY, N. MOTARD, E. POUIT.

**Secrétaire de séance :** A. GRIMARD

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 14

Présents : 10

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET :****Approbation des CFU 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ;

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

CONSIDERANT que M. BOUVERET Louis, doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors du vote des comptes financiers uniques du budget principal communal et des deux budgets annexes : Multiple Service Rural et Assainissement ;

CONSIDERANT que M. DUMAS Florian, le Maire, a quitté la salle au moment du vote des CFU ;

CONSIDERANT les données financières des budgets 2025 se résumant ainsi :

***Budget principal***

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	663 100,68 €	775 323,86 €
<b>Investissement</b>	1 367 861,59 €	2 379 739,46 €

***Budget annexe Assainissement***

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	13 349,00 €	23 005,00 €
<b>Investissement</b>	8 005,00 €	13 349,00 €

***Budget annexe Multiple Service Rural***

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 388,64 €	6 772,77 €
<b>Investissement</b>	10 169,21 €	9 782,79 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-213301260-20260302-2026\_005-DE

S<sup>2</sup>LO

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission « finances » ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, VALIDE, à l'unanimité, les CFU des 3 budgets 2025 tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.**

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 02 mars 2026

Pour extrait certifié conforme délibéré le 02 mars 2026

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.